



CONSEIL GENERAL DES  
PYRENEES ORIENTALES  
INSTITUT DEPARTEMENTAL DE  
L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

1770/06

**ARRETE PORTANT  
OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES  
POUR LE RECRUTEMENT DE  
4 AUXILIAIRES DE PUERICULTURE  
A L'INSTITUT DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE  
(IDEA)**

Le Président du Conseil Général, Président de la commission de surveillance de l'IDEA de Perpignan,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 89-241 du 18 avril 1989 portant statuts particuliers des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière ;
- Vu la situation cadre/effectifs de l'IDEA, présentant actuellement 4 postes vacants d'auxiliaires de puériculture ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Un concours sur titres est ouvert en vue de pourvoir 4 postes d'auxiliaires de puériculture actuellement vacants à l'IDEA de Perpignan ;

**ARTICLE 2** : Les candidats devront répondre aux exigences suivantes :

- Remplir les conditions d'accès aux emplois de la fonction publique hospitalière ;
- Etre titulaires du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.
- Etre fonctionnaires titulaires du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.

**ARTICLE 3** : Les dossiers de candidatures composés d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae devront parvenir au directeur de l'IDEA 10 rue Paul Roca 66027 Perpignan cedex, dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication du présent concours au recueil des actes de la préfecture des Pyrénées Orientales.

Visa du Directeur de l'IDEA  
Et par délégation de la directrice adjointe

PASCALE LABBE

Perpignan, le 08 SEP. 2006

Le président du Conseil Général,  
Président de la Commission de  
Surveillance de l'IDEA

CHRISTIAN BOURQUIN



**AVIS DE PUBLICATION  
POUR L'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES  
POUR LE RECRUTEMENT DE  
4 POSTES D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE  
A L'Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence  
De Perpignan**

L'Institut Départemental de l'Enfance et de l'Adolescence de Perpignan organise un concours sur titres en application du décret n° 89-241 du 18 avril 1989 portant statuts particuliers des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 4 postes d'auxiliaires de puériculture.

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'auxiliaire de puériculture ou d'aide soignant.

Les dossiers de candidature sont à retirer au pôle ressources humaines de l'I.D.E.A, 10 rue Paul Roca à Perpignan. Ils devront être adressés dans un délai de 1 mois à la date de parution du présent avis (le cachet de la poste faisant foi).

Date d'envoi à la publication : le 8 septembre 2006

**CENTRE HOSPITALIER  
"Antoine Gayraud"  
11890 CARCASSONNE CEDEX 09**

**AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES**

**CADRE DE SANTE  
FILIERE INFIRMIERE  
2 POSTES**

**CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Etre titulaire du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets n° 88-1077 du 30 novembre 1988, n° 89-609 et n° 89-613 du 1er septembre 1989 susvisés, comptant au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la FPH, titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique, pour 90 % des postes ouverts.

**LES DOSSIERS D'INSCRIPTION DOIVENT COMPORTER :**

Une lettre de motivation,  
Un curriculum vitae,  
Le diplôme de cadre de santé ou certificat équivalent,  
Une attestation d'exercice dans le(s) corps concerné(s)  
pendant au moins cinq ans à temps plein

A adresser à :

Monsieur le Directeur  
Direction des Ressources Humaines  
et de la Politique Sociale  
Centre Hospitalier Antoine Gayraud  
Route de Saint Hilaire  
11890 CARCASSONNE CEDEX 9

et doivent parvenir dans un délai de deux mois à compter de la date de publication  
au recueil des actes administratifs de la région.

Fait à CARCASSONNE, le 25 Septembre 2006

La Directrice des Ressources Humaines  
et de la Politique Sociale,

Dominique SAUVAIRE

040